

Radioprotection

Comité de protection radiologique et de santé publique (CRPPH)

Le CRPPH participe à la définition de nouvelles orientations et méthodes pour le futur système international de protection radiologique qui se veut plus clair et plus rationnel. Il s'agit d'instaurer un système répondant mieux aux besoins des autorités de sûreté et des praticiens et où la dimension scientifique de la radioprotection trouve sa juste place aux côtés du jugement social et de la gouvernance du risque.

Mise au point d'un nouveau système de protection radiologique

S'appuyant sur deux de ses anciens rapports (*Vers un nouveau système de protection radiologique* et *A New Approach to Authorisation in the Field of Radiological Protection*), le CRPPH a poursuivi sa réflexion sur la façon dont les recommandations et concepts de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) pouvaient être interprétés et appliqués dans la réglementation et dans la pratique. Il a entrepris de mettre au point une approche globalisante de la protection radiologique dans laquelle toutes les sources et situations d'exposition seraient soumises à un contrôle réglementaire, à l'exception d'un nombre infime de situations (potassium 40 dans l'organisme, rayonnement cosmique au niveau de la mer) qui, par essence, ne peuvent pas être maîtrisées. Simultanément, le comité a proposé une approche graduée en fonction du niveau de risque considéré.

L'originalité et l'intérêt de cette approche tiennent pour l'essentiel à deux choses. Tout d'abord, toutes les sources et situations d'exposition sont traitées de la même manière puisqu'on applique le principe d'optimisation en dessous d'une contrainte de dose prédéterminée. Cela donne un système simple, cohérent et harmonieux, dans lequel, contrairement à ce qui se passait auparavant, il n'est pas nécessaire d'expliquer et de justifier pourquoi il est interdit de franchir certains « niveaux » réglementaires (les limites) alors que

d'autres niveaux commandent de ne rien faire tant qu'ils ne sont pas dépassés (niveaux d'action, niveaux d'intervention). En second lieu, on s'est efforcé de ne pas utiliser une terminologie autrefois jugée source de confusion – des termes tels que pratique, intervention, exclusion, exemption et libération. En plaçant toutes les situations dans le même cadre conceptuel, cette approche unique devrait être à la fois plus généralement applicable et cohérente et plus facile à appliquer de manière transparente.

Forum AEN/CIPR

Le CRPPH n'a pas seulement proposé de nouvelles démarches à la CIPR et à la communauté internationale des radioprotectionnistes, il a véritablement construit avec la CIPR une relation où les deux parties trouvent leur compte. Le premier et le second forums AEN/CIPR (respectivement à Taormina en 2002 et à Lanzarote en 2003) ont été l'occasion d'échanges privilégiés de points de vue pratiques et réglementaires sur un projet de cadre conceptuel. Ils ont permis aux membres du CRPPH de mieux comprendre les démarches proposées par la CIPR et, à l'inverse, à la CIPR d'affiner ses nouvelles recommandations et d'en faciliter l'application, à travers un dialogue avec les principaux intéressés. À titre d'exemple, à l'issue du deuxième forum (Lanzarote), la CIPR envisage de conserver les concepts de limite de dose, d'ALARA (niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre) et de dose collective dans ses nouvelles recommandations.

L'AEN poursuivra ses travaux dans ce domaine et publiera les actes de l'atelier de Lanzarote, ainsi qu'une synthèse des résultats à l'intention des décideurs. En outre, le CRPPH procédera à une nouvelle évaluation approfondie des implications éventuelles de la nouvelle version des recommandations générales de la CIPR qui devrait être disponible à l'issue du Congrès IRPA-11 prévu en mai 2004. Pour terminer, un nouveau forum AEN/CIPR sera organisé après la publication des nouvelles recommandations de la CIPR. Il sera centré sur les problèmes d'application.



- Le comité a analysé les implications éventuelles de deux documents-cadres provisoires de la CIPR à la lumière des travaux de tous les comités techniques permanents de l'AEN.
- Le deuxième forum AEN/CIPR a permis de dégager un large consensus sur les principaux concepts réglementaires à préserver et à énoncer clairement dans les nouvelles recommandations de la CIPR.
- Le 3^{ème} atelier de Villigen a démontré l'intérêt et la nécessité de faire participer la société civile à la décision dans certaines situations pour parvenir à des décisions acceptables. Des implications, enseignements et processus applicables en général dans les politiques en ont été tirés.
- Le CRPPH a publié une évaluation de la gestion des effluents qui décrit les pratiques actuelles, et identifie et analyse les principaux aspects stratégiques.
- Le Système ISOE continue de se développer et aussi de rationaliser ses efforts pour faciliter l'analyse et la gestion des données ainsi que les échanges d'informations, d'expérience et d'enseignements.

Associer la société civile à la décision en radioprotection

Cela fait longtemps déjà que l'AEN approfondit les implications de la participation de la société civile aux processus décisionnels. L'événement le plus récent à cet égard est le 3^{ème} atelier de Villigen organisé en octobre 2003, qui a clairement démontré l'intérêt et la nécessité d'associer la société civile à la décision dans certaines situations si l'on veut que cette décision reçoive un accueil favorable. Les implications pour les décideurs ont été jugées d'application quasi-universelle. Les résultats publiés de cet atelier aideront les décideurs et les autorités de sûreté à comprendre comment la participation de la société civile peut conduire à de meilleures décisions, et à approfondir les implications éventuelles de cette participation et les mécanismes utilisables pour l'organiser. Le lecteur trouvera une description plus détaillée des travaux de l'AEN sur ce thème au chapitre intitulé « L'énergie nucléaire et la société civile » (page 34).

Radioexposition professionnelle

À travers son Système international d'information sur la radioexposition professionnelle (ISOE), une coopération entreprise sous l'égide de l'AEN et de l'AIEA, le CRPPH a encore intensifié son effort pour faciliter l'analyse et la gestion des données ainsi que les échanges d'information, d'expérience et d'enseignements dans ce domaine. En 2003, il a regroupé divers éléments d'ISOE, notamment les logiciels d'entrée et d'analyse des données ainsi que le réseau ALARA. À l'issue d'une évaluation approfondie du programme et de ses méthodes de travail, il a été décidé qu'ISOE devait proposer de nouveaux produits, tels que la lettre d'ISOE et d'autres produits sur le Web, et aussi encourager davantage le recours au réseau ALARA.

Exercices de crise

Les travaux du CRPPH dans le domaine des exercices de crise (INEX 2, INEX 2000) et, plus généralement, de

la gestion des crises nucléaires ont démontré l'importance de la communication, facilitant ainsi les améliorations au niveau national et international. Un rapport résumant les enseignements de l'exercice INEX 2000 sera publié en 2004.

À partir de cette expérience, le CRPPH a orienté ses travaux en 2003 sur l'étude des phases ultimes de la crise nucléaire et sur la préparation du programme de l'exercice INEX 3 qui sera consacré aux aspects plus généraux de la réponse en cas de contamination générale. Y seront traitées les contre-mesures agricoles, ainsi que les contre-mesures concernant les déplacements, le commerce et le tourisme. INEX 3 sera un exercice théorique dans lequel la superficie contaminée servira de base pour l'élaboration du scénario décisionnel. Il sera organisé entre 2005 et 2006. Les enseignements et expériences tirés de ces études sont également applicables à d'autres situations comme les attentats terroristes à la bombe sale.

Gestion de risques systémiques à grande échelle

Forte de son expérience de la protection radiologique, de l'évaluation des risques et de la gestion de situation de crises nucléaires, l'AEN a pu apporter une contribution significative à deux rapports de l'OCDE consacrés aux risques dans une diversité de domaines. Ces rapports ont été publiés sous les titres : *Les risques émergents au 21^{ème} siècle : Vers un programme d'action* et *Lessons Learned from Large-scale Disasters*.



C. Clément, EDF, France

Contrôle de la radioexposition professionnelle à la centrale nucléaire de Civaux en France.



Contact : Hans Riotte
Chef, Division de la protection radiologique et de la gestion des déchets radioactifs
Tél. : +33 (0)1 45 24 10 40
hans.riotte@oecd.org